

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 10 / N° 19 / 21 janvier 2025

Recrudescence des cas de rougeole au Québec

Au cours des dernières semaines, plusieurs cas d'infection par la rougeole ont été confirmés au Québec. Bien qu'aucun cas ne soit actuellement répertorié dans notre région, le risque de transmission communautaire demeure présent. Nous vous adressons donc un appel à la vigilance dans ce contexte. Nous vous rappelons que la principale mesure préventive permettant de réduire le risque d'infection par la rougeole demeure la vaccination.

Au printemps 2024, plusieurs personnes ont déjà reçu un courriel du Service de la gestion de la présence intégrée au travail (GPIT) les informant que leur profil vaccinal est incomplet. Si vous avez reçu ce courriel, nous vous invitons à contacter l'équipe d'infirmières GPIT au 1 833 799-0050, option 3. Une infirmière pourra alors valider votre statut immunitaire et vous donner les indications nécessaires afin que vous puissiez recevoir la vaccination, si vous le désirez. Nous vous

rappelons que les personnes nées avant 1970 sont considérées immunisées contre la maladie.

En cas d'exposition à la rougeole

Si vous avez été exposé à un cas de rougeole, nous vous référerons au document intitulé [Directives aux employés ayant eu un contact avec un cas de rougeole](#).

Pour consulter la note de service ou voir le document des directives, [consultez la nouvelle intranet du 20 janvier dernier](#).

Superviseurs de stage recherchés – Travail social et éducation spécialisée

La sollicitation des stages en **travail social et en éducation spécialisée**, pour l'automne 2025 et l'hiver 2026, est maintenant lancée et nous sommes à la recherche de superviseurs de stage!

Toute personne intéressée ou qui aimerait recommander un superviseur est priée de remplir

[ce formulaire](#).
Date limite : le 15 mars 2025.

Vous avez des questions? Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : enseignement.dsmer.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Merci de partager l'information avec vos équipes.



Votre collaboration est incontournable afin d'offrir un maximum de possibilités de stage aux étudiants!

Les prix Distinction sont de retour pour une 7^e année!

Les prix Distinction mettent en valeur le travail et les qualités des personnes qui agissent concrètement dans leurs équipes de travail et qui contribuent d'une manière toute spéciale à la réalisation de la mission et des valeurs de l'organisation. Du 20 janvier au 28 février 2025, le personnel, les gestionnaires et les médecins de l'organisation sont invités à faire briller leurs bons coups en soumettant une

ou des candidatures parmi les six catégories à l'honneur :

- Équipe innovante;
- Collègue d'exception;
- Leader remarquable;
- Hommage;
- Enseignement;
- Recherche (nouvelle catégorie en 2025).

Vous pouvez soumettre une candidature à l'aide du [formulaire disponible ici](#). Si vous avez

besoin de soutien, contactez madame

Kathy Desrosiers, agente administrative au Service du développement organisationnel, au 418 775-7261, poste 31221.

[Consultez la section intranet des prix Distinction](#) pour plus de détails.



Flash PCI | Décembre 2024

L'équipe de la prévention et du contrôle des infections (PCI) vous invite à consulter le *Flash PCI* de décembre accessible dans la section [Prévention et contrôle des infections \(PCI\)](#) de l'intranet.

Vous y trouverez une version régionale traitant de sujets généraux s'adressant à l'ensemble du personnel et des médecins du CISSS du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'une version locale contenant des

informations spécifiques pour chacune des MRC.

Informez-vous et impliquez-vous dans la prévention des infections.

Bonne lecture!

Processus unique de reconnaissance d'ancienneté dans le RSSS

Dans le cadre de l'application du processus unique de reconnaissance d'ancienneté (PURA) découlant des lettres d'ententes négociées, de nouvelles informations sont disponibles. [Consultez la nouvelle intranet du 13 janvier 2025 pour plus de détails](#).

Versement de l'indemnité de transport pour le personnel des catégories 1 et 4

Une récente jurisprudence en lien avec des dispositions nationales actuellement en vigueur pour les accréditations FIQ et APTS nous amène à apporter des changements.

Pour en savoir plus, [consultez la note de service qui se trouve dans la nouvelle intranet du 13 janvier dernier](#).

Nouveau processus pour la transmission de mots de passe lors de l'octroi ou de la réactivations d'accès dans les systèmes d'information

En vertu de la Politique d'accès logiques et d'authentification (DRI-PO-009), la transmission des mots de passe lors de l'octroi ou de la réactivation des accès est changée. Pour plus de détails, [consultez la nouvelle intranet du 13 janvier 2025](#).

Horaire de 4 jours (4/32)

La période d'inscription concernant l'obtention de l'horaire de 4 jours (4/32) a lieu du 15 janvier au 15 février 2025. Pour connaître les exigences pour l'octroi et la mise en place de l'horaire de 4 jours, [consultez la nouvelle intranet du 8 janvier dernier](#).

Programme de vacances estivales 2025

La planification des vacances pour la période estivale 2025 est en cours et s'effectue exclusivement par Logibec GCH Espresso, à partir d'un poste de travail de votre installation ou en utilisant [Logibec – Accès à distance](#) à partir de votre ordinateur personnel ou de votre appareil mobile.

Pour vous informer des règles applicables ainsi que sur les particularités à suivre de chacune de vos accréditations syndicales, veuillez vous référer au document *Outil de l'employé – programme de vacances* ou aux abrégés, [disponibles sur intranet dans la section DRH > Activités de remplacement](#).

Dates et étapes à retenir

Du 1^{er} au 15 mars 2025 : période allouée aux employés pour effectuer leur préférence de vacances pour la période estivale 2025.

Le 15 avril 2025 : le programme de vacances est officiel, disponible et visible dans Logibec

Aide-mémoire - Code argent

Afin d'assurer la sécurité du personnel, des médecins, des usagers et de toutes les personnes qui circulent dans nos installations, nous vous présentons un aide-mémoire concernant les mesures à prendre en cas de présence d'un individu armé actif à l'intérieur ou à l'extérieur d'une

des installations du CISSS. Cette situation est couramment appelée en mesures d'urgence « code argent ».

Ce document est disponible dès maintenant dans l'intranet, dans la section des mesures d'urgence. [Visitez la section intranet Mesures d'urgence](#) pour

accéder directement à notre page d'information.

Il sera aussi affiché dans certains secteurs réservés au personnel.

Nous vous invitons à en prendre connaissance, car il contient plusieurs informations importantes. [Utilisez ce lien pour consulter l'aide-mémoire.](#)

FIQ - Versement des ajustements salariaux prévus à la convention collective 2024-2028

Des ajustements salariaux sont prévus à la convention collective pour le personnel de la catégorie 1 (FIQ).

Vous recevrez les montants de rétroactivité qui comprendront :

L'augmentation salariale de 6 % du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et l'augmentation salariale de 2,80 % du 1^{er} avril 2024 au 28 décembre 2024 seront versées à la paie 2025-23 et déposées sur un relevé distinct le 20 février 2025.

La majoration des primes et suppléments pour la période de

référence du 1^{er} avril 2023 au 28 décembre 2024, en fonction des modalités d'application de la convention collective 2022-2023.

Les travaux en lien avec le calcul et le versement des nouvelles primes et indemnités qui sont en vigueur depuis le 15 décembre 2024 dans la nouvelle convention collective seront effectués ultérieurement. Nous sommes en attente du fournisseur de paie pour le bon paramétrage.

À noter que depuis le 29 décembre 2024, votre

nouveau taux horaire est en vigueur (période de paie 2025-21). Pour ce qui est des calculs détaillés de rétroactivité, ils vous seront fournis ultérieurement. Vous n'avez pas à en faire la demande.

Pour tout questionnement en lien avec votre dossier de rémunération (ex. : taux horaire, titre d'emploi, prime), vous pouvez vous adresser par requête Octopus au Service de la rémunération et des avantages sociaux.

Transfert du répertoire N:\Personnel\Identifiant unique

Pour des raisons d'optimisation et de résorption de désuétude, la Direction des ressources informationnelles tient à vous informer que si vous utilisez le

répertoire N:\Personnel\« votre identifiant unique », tout le contenu de ce répertoire a été déplacé ici : Documents\Personnel. Nous vous invitons à

[consulter la note de service à ce sujet dans la nouvelle intranet du 20 janvier dernier.](#)

La numérisation arrive dans La Matanie

Nous vous rappelons que le déploiement de la chaîne de numérisation des documents cliniques pour La Matanie a débuté aujourd'hui le 21 janvier.

Tous les nouveaux documents cliniques de La Matanie seront dorénavant numérisés et apparaîtront au DPÉ. Les dossiers papier resteront aux archives et contiendront l'antériorité des dossiers, soit ce qui a été effectué avant le 21 janvier 2025.



Pour toute question concernant la préparation à la numérisation ou l'utilisation du DPÉ, vous pouvez nous contacter par courriel à equipe.dsn.svn.dri.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

